



# COMITE DE QUARTIER MONTROUGE EST

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE #1

Lundi 22 mars 2021

De 18h30 à 20h30

Beffroi Montrouge

### ETAT DES PRESENCES

#### PRESENTS

M. Harold GOND, M. Thierry DELAVALLÉ, M. Aziz GOUFRI, Mme Noémie DURAND, Mme Marie-José RAMBEAU, Mme Marie-Hélène CLEMENT, Mme Anne LE GALL, M. Jean-Nicolas HELMER, M. Romain CLEMENT, Mme Lila VIVET, M. François SEJOURNE, Mme Florence LARRIBE, Mme Marie DA CRUZ, Mme Brigitte LE GUENNEC, M. Hamed GHIAIE, M. Michel BARTHÉLÉMY, Mme Véronique HUBERT, Mme Fanny GICQUEL, Mme Marina BELLINI, M. Jean Jacques THELU, M. Stephan SCHUTZE, M. Vincent DELRUE, M. Stéphane BLORET, membres du Collège des habitants.

M. Patrice ONDOUA, élu délégué du quartier et Président de séance.

M. Jacques MELEDJE, élu délégué adjoint au quartier.

Mme Gabrielle LE RUYET, Représentante de l'Association de quartier Interlude.

M. Patrick CORNARDEAU, Représentant des entrepreneurs du quartier.

M. Etienne LENGEREAU, Maire de Montrouge, M. Ghislain MAGRO, Directeur du Cabinet du Maire, Mme Camille GENCO, Responsable du Pôle Démocratie Participative, Mme Virginie CANDUSSO, Assistante du Pôle Démocratie Participative, M. Antoine FAVIER, Photographe de la Ville.

#### EXCUSES

M. Ludovic SECRÉTIN, Représentant des commerçants du quartier et M. Romain GORDONON, membre du collège des habitants.

#### ABSENTS

François-Xavier TOLEDO, membre du collège des habitants.

### RAPPEL ORDRE DU JOUR

- I. Présentation de l'ensemble des membres du comité et des représentants du Pôle démocratie participative.
- II. Rôle et missions du Comité de quartier et présentation de la charte.
- III. Modalités de fonctionnement des réunions du comité de quartier (prise de parole, temps de parole, mode de décision ...).
- IV. Présentation des projets sur le quartier
- V. Programmation des prochaines réunions.
- VI. Remarques et questions diverses.

- Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du comité de leur présence, il présente les membres de droit et rappelle le rôle de la Démocratie participative : elle complète et enrichit l'exercice de la démocratie représentative. Elle permet d'associer les habitants aux décisions et choix de la Ville de Montrouge en répondant au mieux aux attentes des citoyens tout en garantissant l'intérêt général.
- M. Patrice ONDOUA rappelle les spécificités de chaque quartier à Montrouge justifiant, ainsi, la constitution d'un comité par quartier dont il dresse le profil (5 membres de droit et un collège de 25 habitants). M. ONDOUA rappelle que 275 candidatures ont été déposées cette année pour faire partie du collège d'habitants. Un tirage au sort a ainsi permis de désigner les membres.

## **I. PRESENTATION DE L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU COMITE ET DES REPRESENTANTS DU POLE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE.**

- M. Jacques MELEDJE annonce l'ordre du jour et propose aux membres du collège des habitants de se présenter : un tour de table permet à chaque membre d'énoncer ses motivations.

## **II. ROLE ET MISSIONS DU COMITE DE QUARTIER ET PRESENTATION DE LA CHARTE.**

- M. Patrice ONDOUA présente ensuite la Charte aux comités de quartier élaborée par le Pôle démocratie participative.
- Un exemplaire de la charte a été remis à chaque participant (transmis par mail en même temps que l'ordre du jour).
- M. Patrice ONDOUA demande aux membres du comité de faire remonter par mail à l'adresse : [comitedequartier@ville-montrouge.fr](mailto:comitedequartier@ville-montrouge.fr), sous une dizaine de jours, les remarques concernant cette charte. Le Pôle Démocratie participative prendra compte de l'ensemble des remarques et suggestions des 6 Comités de quartier pour proposer une charte modifiée, commune à l'ensemble des Comités de quartier. Celle-ci devra être validée lors du prochain Conseil Municipal qui se déroulera en juin 2021, puis adoptée et signée lors de la deuxième réunion du comité.
- Les membres du collège des habitants émettent le souhait de pouvoir communiquer entre eux via une application (WhatsApp, Team ou autre...). Le Pôle Démocratie participative n'étant pas autorisé à communiquer les coordonnées des membres (en cause RGPD (Réglementation générale sur la protection des données), il est convenu qu'un des membres du collège des

habitants sera en charge de la création d'un groupe WhatsApp. Ceux qui souhaiteront intégrer ce groupe communiqueront eux-mêmes leurs coordonnées.

- Monsieur Jacques MELEDJE rappelle le rôle et les missions du Comité de quartier :
  - Proposer
  - Donner son avis
  - Contribuer

### III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES REUNIONS DU COMITE DE QUARTIER (PRISE DE PAROLE, TEMPS DE PAROLE, MODE DE DECISION ...).

- Définition des modalités de prise de parole, des temps de parole, des modes de décision ...
  - Se respecter
  - Ecouter et savoir laisser la parole à tous
  - Respecter l'ordre du jour

### IV. PRESENTATION DES PROJETS SUR LE QUARTIER

M. le Maire de Montrouge présente, un à un, les projets de la Ville sur le quartier :

- **Accès à la promenade des Aqueducs :**  
Un passage avec accès aux mobilités douces sera créé dans le jardin partagé de la Vanne. Celui-ci permettra aux riverains de rejoindre l'Aqueduc pendant la journée. Cet accès sera fermé la nuit.
- **Rue de la Vanne :**
  - Une consultation s'est déroulée du 15 février au 15 mars. 466 habitants ont répondu à cette enquête. L'analyse de cette consultation est en cours et les résultats seront bientôt dévoilés. Il en ressort actuellement que la population du quartier a beaucoup évolué ces dernières années. Elle considère que la rue de la Vanne est une rue « triste ». L'objectif est donc de faire en sorte que la future rue de la Vanne soit agréable, proposant une promenade apaisée et végétalisée accessible aux piétons et aux vélos.
  - Concernant les travaux en cours, c'est VSGP (Territoire Vallée Sud Grand Paris dont nous faisons partie) qui est en charge du financement de cette voirie et de son aménagement. Actuellement les travaux concernent l'aménagement du réseau hydraulique (eaux usées et pluviales). La commune profite de cette opportunité pour faire les transformations nécessaires à l'embellissement et

l'apaisement de la rue lors de la réflexion de la voirie. La Ville ayant fait le choix de transférer cette partie de voirie au Territoire, c'est donc VSGP qui financera la totalité du projet.

- **Aménagement RD920 :**

La RD920 entre la Vache Noire et la Porte d'Orléans va être entièrement réaménagée par le Conseil Départemental. Il s'agit d'une transformation de cette autoroute urbaine (2 X 4 voies) en un boulevard urbain. La largeur des voies de circulation sera réduite en 2 X 3 voies, offrant ainsi des trottoirs généreux et des pistes cyclables. La circulation sera également apaisée avec deux nouveaux carrefours : un au niveau de la rue Louis Rolland, et l'autre au niveau de la rue Carvès. Ils permettront d'accéder plus facilement au cœur de la Ville et de créer de nouvelles liaisons entre l'est et l'ouest de Montrouge.

---

Une enquête publique sera faite auprès des Riverains en 2021. Le début des travaux est annoncé pour fin 2022/2023.

- **Aménagement des Portes de Montrouge – Projet Péri-Ginoux-Gautier :**

Suite à une réflexion et un projet d'aménagement dont les habitants du quartier et les commerçants ont participé, ce projet a fait l'objet d'un concours pour repenser totalement les espaces et la végétalisation.

- **Station de Métro Barbara :**

L'ouverture de cette station de métro est prévue pour fin 2021 et permettra aux habitants qui vivent au sud du quartier Montrouge Est d'avoir un nouvel accès au Métro Ligne 4.

- **Réflexion autour du Parc Jean Moulin :**

La deuxième phase de réflexion autour de la rue de la Vanne, c'est la création de nouveaux commerces. Plusieurs bâtiments appartiennent à la ville (I.M.P., les locaux dans la cours de la Maison des Associations et la salle de ping-pong coté RD920) dont certains sont devenus depuis quelques années obsolètes. Peut-être qu'un pôle commercial pourrait être créé à l'angle de la rue de la Vanne et l'intersection du parc Jean Moulin. Il y a suffisamment d'habitants et d'entreprises aujourd'hui dans le quartier pour imaginer un essor commercial qui réponde aux attentes des habitants du quartier. Actuellement, la Ville travaille avec des experts dans le domaine du commerce (Cabinet Bérénice) qui l'accompagnent déjà sur le projet Péri-Ginoux-Gautier. La Ville leur a demandé de réfléchir sur des solutions en matière de relance du dynamisme commercial dans le quartier Montrouge Est.

## V. PROGRAMMATION DE LA PROCHAINE REUNION

Monsieur ONDOUA rappelle que les prochaines réunions auront lieu en juin, septembre et décembre. Les membres peuvent envoyer au Pôle Démocratie participative leurs préférences sur le moment de la semaine le plus adapté pour organiser ces réunions.

En ce qui concerne les questions diverses, il est préférable d'envoyer les différentes questions à : [comitedequartier@ville-montrouge.fr](mailto:comitedequartier@ville-montrouge.fr) au moins 15 jours avant chaque réunion afin que des réponses concrètes soient données lors des futures réunions.

## VI. REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES

- *Pourquoi il n'y a pas de boulangerie dans le quartier Montrouge Est ?*  
Plusieurs tentatives ont déjà été faites dans le passé, mais par manque de clientèle et compte tenu du coût du loyer, les commerces n'ont pas tenu plus de 6 mois. Pour qu'un commerce prospère, il faut que la clientèle soit régulière et fidèle. Aujourd'hui, avec les nouvelles résidences qui se sont implantées dans le quartier, la population a augmenté. Peut-être qu'en créant un pôle commercial de qualité, cela permettrait une nouvelle dynamique pour les commerces.
  
- *Concernant la rue de la Vanne, une consultation a été réalisée, mais la Ville n'a pas annoncé de calendrier pour tous les aménagements qui vont être effectués. Quelle est la marge de manœuvre pour agir concrètement sur un projet qui n'est pas financé par la ville ?*  
Le projet est financé par VSGP dont la Ville fait partie. Chacune des villes faisant partie du Territoire a un droit de tirage sur les investissements de VSGP. Il y a une forme de redistribution entre les communes membres en matière d'investissement. Chaque commune membre doit définir le projet qu'elle souhaite faire mettre en œuvre par VSGP.  
Concernant la rue de la Vanne, suite à l'enquête qui a été menée, un projet va vous être présenté après l'été 2021. Vous pourrez réagir et formuler vos attentes. Puis le projet sera affiné et une fois finalisé, il sera demandé à VSGP de le réaliser comme ils s'y sont engagés.
  
- *Un membre du collège des habitants informe l'ensemble du Comité de quartier qu'une supérette avec dépôt de pain devait ouvrir été 2020, au 27 rue de la Vanne, mais à cause de la pandémie, l'ouverture a dû être reportée.*

- *Concernant l'aménagement de la RD920, est-ce que les habitants vont pouvoir donner leurs avis et proposer des idées sur le projet ?*

Un pré projet a déjà été présenté au précédent mandat, mais une enquête publique va démarrer pour que chacun ait son mot à dire. Cette enquête fera ensuite l'objet d'une synthèse par le Conseil Départemental qui décidera des aménagements les plus adaptés. Il ne faut pas oublier que l'aménagement de la RD920 est un projet du Département, avec des flux qui ne sont pas que montrougiens. Le Département a des contraintes car c'est un axe fort du Sud Parisien. Nous pourrions donner notre avis sur le traitement des trottoirs, la nature des plantations, et les pistes cyclables, mais nous ne pouvons pas complètement modifier le projet.

- *Est-ce que la mairie peut intervenir concernant les fortes nuisances sonores tous les jours et même la nuit à cause des passages à basse altitude des hélicoptères de l'héliport d'Issy les Moulineaux ?*

Ce problème n'est pas du ressort de la Ville, cela concerne la Ville de Paris et même au niveau national. Nous pouvons relayer les nuisances que cela représente, mais nous n'avons pas le pouvoir d'agir.

- *Combien de temps les riverains de la rue de la Vanne vont subir les conséquences des travaux rue de la Vanne. Peut-on connaître le calendrier des travaux ?*

Les travaux actuellement en cours sont des travaux liés au réseau hydraulique. Ces travaux vont se terminer en avril 2021, pour laisser place à d'autres travaux d'opérateurs en génie civile qui se dérouleront jusqu'à l'automne. Puis VSGP finira avec l'aménagement de la voirie et l'embellissement de la rue.

- *Est-ce que la SÉMARMONT va intervenir dans le développement des commerces du quartier Est ?*

Il est évident que la Ville s'appuiera sur la SÉMARMONT pour acquérir ou maîtriser du foncier commercial, ainsi que pour porter des études et analyses sur l'attractivité. Depuis décembre dernier la SÉMARMONT s'est singulièrement élargie et a conforté sa vocation pour tout ce qui est dynamisme commercial, suite à l'acquisition de nombreux locaux commerciaux dont certains appartenaient à Montrouge Habitat. Nous avons aussi un Manager du commerce qui suit et accompagne les différents commerces.

- *Beaucoup de bâtiments dans la rue François Ory sont vides (Mondadori, Intermarché, etc...). Est-ce que de nouvelles entreprises vont s'installer prochainement pour redynamiser le quartier ?*

Actuellement la Ville n'a pas à sa connaissance d'entreprises qui souhaitent s'implanter suite aux différentes mutations et réhabilitations (bâtiment angle Barbès/Ory), mais ce type de locaux est très demandé et ne reste jamais vacant très longtemps.

- *Au bout de la rue de Gentilly, un permis de démolir est en cours et un immeuble d'une dizaine d'étages est prévu à la place. Est-ce que ces nouveaux travaux vont entraîner des problèmes de circulation comme les riverains du quartier ont déjà connu suite à l'incident de la passerelle qui passe au-dessus du périphérique ? Et que va devenir cette passerelle, est-il prévu de la retirer ou de la rénover ?*

Concernant la passerelle, sa gestion est du ressort de la Ville de Paris, et nous n'avons pas d'information quant à son devenir à ce jour.

Pour le permis de démolir et de construire, un promoteur a acquis l'ensemble des parcelles et un projet d'immeubles d'habitations et d'activités correspondant au Plan local d'urbanisme (PLU) va voir le jour. C'est un projet important qui aura certainement un impact sur la circulation et la Ville va devoir engager une réflexion au moment du projet afin d'optimiser la gestion des flux.

- *Boulevard du Général de Gaulle, un laboratoire à pizza « Napoli Gang », génère depuis le début de l'année 2021 des nuisances importantes telles que :*

- *Flux importants d'Uber qui circulent de manière anarchique sur les trottoirs et la rue. Une crèche est située à 25 m de l'entreprise.*
- *Pas de place de livraison adaptée pour les camions qui livrent dès 7h du matin et en continu toute la journée.*
- *Problèmes d'hygiène du local à poubelle qui attire des rats.*
- *Problèmes olfactifs et sonores pour les habitants de l'immeuble au-dessus.*
- *Trottoir inaccessible à cause de plots mis en permanence pour empêcher les gens de circuler près des marchandises stockées dessus.*

*Le directeur de cet établissement aurait fait une demande auprès de la Mairie pour avoir un emplacement dédié aux scooters, qu'en est-il de cette demande et comment la mairie peut-elle intervenir pour les nuisances que cela occasionne ?*

La mairie est au courant de ce problème de nuisances et la Voirie va réfléchir à la création d'une aire de livraison et de stationnement deux roues pour cette entreprise, ainsi qu'une réglementation à respecter pour éviter les nuisances. Néanmoins nous n'avons pas à Montrouge de réglementation sur les livraisons de marchandises comme c'est le cas dans de nombreuses villes comme Paris. Il va falloir réfléchir à l'élaboration de ce type de réglementation en prenant en compte les horaires, tonnage, respect et application de cette réglementation.

- *Rue de la Vanne, juste à côté du passage de l'école élémentaire Aristide Briand, le même type de problème cité ci-dessus se pose avec une entreprise qui fait de la*

*livraison avec des tricycles. Tous les matins et plusieurs fois dans la journée, un défilé de livreurs à tricycle circulent dans tous les sens, sans respecter le sens de circulation et sans tenir compte des piétons qui viennent régulièrement emmener leurs enfants à l'école. Des camions de livraisons empêchent également la fluidité de la circulation par manque de places de livraisons adaptées.*

La mairie est déjà intervenue concernant les problèmes liés à cette entreprise, mais c'est un point qui va devoir être réfléchi lors de l'aménagement de la rue de la Vanne, et nous allons demander à la Police Municipale d'être vigilant à ce niveau. Des caméras de vidéo verbalisation seront également installées après l'aménagement de la rue de la Vanne.

- *Un membre du collège des habitants précise qu'avant de parler de la verbalisation des vélos, il serait intéressant de connaître les résultats de la consultation publique au niveau de la mobilité douce, et de créer des pistes cyclables adaptées qui n'obligeraient pas les riverains à faire le tour par la RD920 pour déposer leurs enfants à l'école par exemple.*
- Monsieur le Maire précise qu'à la prochaine réunion du comité de quartier Montrouge est, les résultats de la consultation seront communiqués et qu'il sera important que chacun (Mairie, Membres du comité, et riverains) travaille sur la question de l'optimisation de la circulation de la rue de la Vanne pour que tous se sentent bien dans ce quartier.

**Fin de la réunion 20h30**